

AR PREFECTURE

017-200041523-20210318-DEC96BIS_2021-AU
Reçu le 18/03/2021

H A U T E



SAINTONGE

Marchés publics

Décision n° 96 BIS / 2021
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

(Modifie et remplace la décision 96/2021 visée en Préfecture le 12/03/2021)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer avec l'Association de Sauvetage Secourisme des Antilles de Jonzac (ASSAJ), une convention n° 133666 et une convention n° 133668 pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la Coupe d'Europe de Montgolfières.

Cet évènement aura lieu le jeudi 29 juillet 2021 au Pôle Mécanique de La Genétouze et le samedi 31 juillet 2021 à l'aérodrome de Jonzac. Le montant de cette convention est de 650 € Net.

Fait à Jonzac,

Le 18.03.2021

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 11/03/2021, Président étant absent,
le Vice-président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**